

# COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

## TERRE VALSERHÔNE

35 rue de la Poste – Châtillon en Michaille - 01200 VALSERHÔNE  
☎ : 04 50 48 19 78 - Courriel : info@terrevalserhone.fr

### Délibération n°26-DC072

### Conseil Communautaire du 29 avril 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-neuf avril, le Conseil communautaire, légalement convoqué s'est réuni en séance ordinaire, à la Plaine des Sports, commune de Valserhône, sous l'autorité de Guy LARMANJAT, Président.

**Présents :**

**BILLIAT** : Antonio MUNOZ

**CHAMPFROMIER** : Jacques VIALON

**CHANAY** : Elisabeth JEAMBENOIT

**CONFORT** : Anthony ROCHETTE – Bernard BOURNONVILLE

**GIRON** : Florian MOINE

**INJOUX-GENISSIAT** : Denis MOSSAZ - Joël PRUDHOMME – Valérie BLANC - Sophie SELLIER

**MONTANGES** : Christophe MARQUET

**PLAGNE** : Philippe DINOCHÉAU

**SAINT-GERMAIN-DE-JOUX** : Benjamin BERTRAND – Sandrine LASNET

**SURJOUX - LHOPITAL** : Bruno CONSANI

**VALSERHÔNE** : Guy LARMANJAT – Alain DE BARROS - Jean-Noël PITON – Marie PFISTER - Françoise DA SILVA – Christophe CROS - Clémence ILMAN - Gautier PRÉAUX - Sead KONJEVIC - Sabrina MAKHLOUFI - Isabelle DE OLIVEIRA - Michaël DE SA - Anne-Marie RAMEL - Patrick PERREARD

**VILLES** : Guy SUSINI

**Pouvoirs** : Jean-Marc BEAUQUIS à Antonio MUNOZ - Gilles FAVRE à Jacques VIALON – Maxence FERTE à Elisabeth JEAMBENOIT – Anne-Laure OLLIET à Florian MOINE - Faïza BENSEFIA à Sabrina MAKHLOUFI – Gauthier LE GRAND à Alain DE BARROS - Maryline SEPREZ à Françoise DA SILVA

**Présents** : 30

**Pouvoirs** : 7

**Votants** : 37

**Convocation adressée le** : 23 avril 2026

**Secrétaire de séance** : Florian MOINE

**Nature de l'acte** : 5. Institutions et vie politique – 5.3 Désignation de représentants

## **Objet : Désignation du délégué suppléant n°01 de la Communauté de Communes Terre Valserhône au sein du Syndicat Intercommunal de VALORisation (SIVALOR)**

Monsieur le Président indique qu'à la suite du renouvellement du Conseil communautaire, il convient de procéder à la désignation des nouveaux représentants au sein du Syndicat Intercommunal de Valorisation (SIVALOR).

Il rappelle que le SIVALOR agit sur les départements de l'Ain et de la Haute-Savoie. Il regroupe 9 EPCI (3 agglomérations et 6 communautés de communes). Il a pour seule compétence la gestion et le traitement des déchets ménagers et assimilés produits sur le territoire de ses adhérents. Il organise et est responsable du recyclage, du compostage et de l'incinération des déchets de plus de 430 000 habitants.

Il a pour mission :

- La valorisation matière par recyclage
- La valorisation organique par compostage
- La valorisation énergétique par incinération
- L'information et la sensibilisation des habitants à la bonne gestion des déchets

La Communauté de Communes dispose de 4 représentants titulaires et 4 suppléants au sein du Comité Syndical.

Il est proposé au Conseil Communautaire de désigner le représentant suppléant n°01 de la Communauté de Communes Terre Valserhône.

Il rappelle que le choix de l'organe délibérant peut porter sur l'un de ses membres ou sur tout conseiller municipal d'une commune membre.

Il est précisé que l'élection des délégués de la Communauté de Communes Terre Valserhône au sein du Syndicat doit intervenir au scrutin secret. Toutefois, l'organe délibérant d'un établissement public de coopération intercommunale peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret.

### **Le Conseil communautaire,**

**Après avoir entendu l'exposé du Président,**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L. 5711-1 et suivants,

**VU** les statuts de la Communauté de communes, et notamment sa compétence en matière collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés,

**VU** les statuts du Syndicat Intercommunal de Valorisation (SIVALOR), et notamment son article 5,

**VU** la candidature de Alain DE BARROS,

**VU** l'accord unanime de l'assemblée pour procéder à un vote à main levée en application de l'article L. 5711-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

**Après en avoir délibéré,**

**A la majorité (abstention de Michaël DE SA),**

**DÉCIDE**

- **D'ELIRE** le délégué suppléant n°01 représentant la Communauté de communes au sein du Syndicat Intercommunal de Valorisation (SIVALOR), comme suit :

<b>Représentant suppléant n°01</b>
Alain DE BARROS

- **D'AUTORISER** monsieur le Président à prendre tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

**Fait et délibéré en séance le jour, mois et an susvisés.  
Ont signé au registre des délibérations les membres présents.**

Le Président de la Communauté de Communes Terre Valselhône certifie le caractère exécutoire du présent acte transmis en Sous-Préfecture de Nanterre, le : **6 MAI 2026** - **6 MAI 2026**  
Publié le :

La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lyon 184, rue Duguesclin - 69003 LYON ou [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Le secrétaire de séance,  
Florian MOINE



Le Président,  
Guy LARMANJAT



